

Paris, le 24 janvier 2007

Communiqué de presse

**Avec les offres épargne du Crédit Agricole,
démarrez l'année en beauté !**

Pour satisfaire une clientèle souvent multibancarisée à la recherche de plus de personnalisation et plus de pro-activité dans la relation bancaire, le Crédit Agricole lance un éventail d'offres épargne innovantes à partir du mois de janvier 2007.

Des produits innovants adaptés aux attentes des clients :

- **Predissime 9 : une assurance-vie multisupport à un taux attractif**

Sur le support en euros, le client bénéficie d'un **taux de rémunération garanti de 4,30% nets de frais de gestion pour l'année 2007**, pour tout versement effectué entre le **1^{er} janvier et le 28 février 2007** et comportant un minimum de 25% sur un ou plusieurs supports en unités de compte (1).

Sur le compartiment des unités de compte de nouveaux choix de fonds sont proposés tels que Jayanne 4, commercialisé du 9 janvier au 28 avril 2007, qui permet de sécuriser à terme le capital versé tout en profitant des opportunités boursières (2).

Cette offre s'adresse tant aux nouveaux souscripteurs, qu'aux clients déjà détenteurs d'un contrat. C'est également une bonne opportunité pour bénéficier du dispositif Fourgous, qui permet désormais de transformer son contrat d'assurance vie en euros en contrat multisupports sans perte d'antériorité fiscale (3).

- **Atout Vivactions : le placement qui prévient aux grandes étapes de progression de la Bourse**

Produit unique sur son marché, il associe un placement en actions européennes à un processus d'information du client à certaines étapes de progression de la Bourse (4). Le client peut ainsi décider de prendre tout ou partie de ses bénéfices, de renforcer ou de maintenir son investissement (5). De plus, Atout Vivactions est éligible au Plan d'Épargne en Actions et permet de bénéficier d'une fiscalité avantageuse.

- **Plan Vert Vitalité (PERP) : préparer sa retraite tout en faisant des économies d'impôts**

Ce plan d'épargne retraite populaire concilie dynamisme et sécurité tout en offrant une grande accessibilité (30 euros minimum à la souscription) (6). Les versements sont investis automatiquement sur 3 supports financiers et un support en euros selon une répartition de plus en plus sécuritaire au fil du temps (7). Plan Vert Vitalité permet la constitution d'une retraite complémentaire puis la perception d'une rente viagère garantie à vie.

- **Grandito : plus le temps passe et plus l'épargne rapporte**

Produit plus dynamique que les livrets d'épargne classique : Grandito est une épargne au capital 100% garanti pour une durée de placement de 2 à 5 ans (8). Le principe : un versement unique à la souscription, des retraits partiels possibles à tout moment sans frais et un taux d'intérêt qui augmente chaque année. Grandito propose deux formules, classique ou structurée pour s'adapter au profil des clients.

De plus les conseillers du Crédit Agricole vont proposer à leurs clients un diagnostic permettant d'estimer avec eux leurs besoins en liquidités et en épargne projet. Et ainsi leur offrir la possibilité de mieux équilibrer leurs avoirs entre épargne de précaution et épargne moyen ou long terme.

Cette approche est également déclinée sur internet (site national et sites des Caisses régionales) et s'appuie sur un module très complet et pérenne en ligne depuis le 15 janvier. Il comprend les offres de la campagne, des dossiers thématiques épargne et retraite, un quiz pour définir sa façon d'épargner, les spots TV...et, le « Compar'Epargne » à ne surtout pas manquer ! De plus un comparateur interactif permet aux internautes de se repérer, selon leurs projets, dans la gamme des produits d'épargne du Crédit Agricole.

Dans cette dynamique le Crédit Agricole lance une campagne de publicité attractive relayée par un plan média puissant :

En télévision, deux spots sont diffusés du 14 janvier au 11 février. La saga des pubs en chanson se poursuit et c'est le tube « Vous les femmes » de Julio Iglesias qui est à l'honneur. Une nouveauté : les paroles de la chanson sont revisitées et racontent dorénavant l'offre. La création mêle fraîcheur, humour et originalité.

Sur Internet, des bannières commerciales relaient la campagne du 15 janvier au 4 février sur des sites ciblés à forte notoriété.

Pour en savoir plus, le site www.credit-agricole.fr

(1) Rémunération acquise au 31/12/2007 (hors contributions et prélèvements sociaux) sur les versements (hors frais d'entrée) effectués entre le 01/01/2007 et le 28/02/2007 sur le fonds en euros, Predi-euros, si au moins 25 % du versement total est investi sur les autres supports en unités de compte du contrat. Voir conditions en agence et notice d'information du contrat.

Predissime 9 est un contrat d'assurance-vie multisupport assuré par Predica, la compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. Predica - Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 855 687 435 € - Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris – 334 028 123 RCS Paris.

(2) Jayanne 4 est un Fonds Commun de Placement géré par Crédit Agricole Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. S.A. au capital de 546 162 915 € - 90, bd Pasteur 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.
Le prospectus simplifié est disponible dans nos agences.

(3) Selon la réglementation en vigueur.

(4) L'indice boursier qui sert de référence est le DJ Euro Stoxx 50, équivalent européen du CAC 40. La performance d'Atout Vivactions peut être supérieure ou inférieure à celle de l'indice.

(5) À chaque franchissement de palier, les porteurs seront informés par courrier sauf cas exceptionnel où un 2 palier serait franchi pendant la période de sécurisation. Celui-ci sera alors désactivé : la prochaine information sera envoyée lors du franchissement d'un 3^e palier. Il n'est pas prévu de palier à la baisse. Atout Vivactions n'est pas assorti d'une garantie en capital.

Fonds Commun de Placement (FCP) géré par Crédit Agricole Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. S.A. au capital de 546 162 915 € - 90, bd Pasteur 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.
Le prospectus simplifié est disponible dans nos agences.

(6) Plan Vert Vitalité est un Plan d'Épargne Retraite Populaire. Contrat d'assurance-vie en unités de compte assuré par Predica, la compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. Predica - Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 855 687 435 € - Siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris – 334 028 123 RCS Paris.
Les dispositions complètes du contrat figurent dans la notice d'information.

(7) Les Fonds Communs de Placements sont gérés par Crédit Agricole Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. S.A. au capital de 546 162 915 € - 90, bd Pasteur 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.
Les prospectus simplifiés sont disponibles dans nos agences.

(8) Gamme de dépôts à terme à taux progressif du Crédit Agricole. Renseignez-vous sur les conditions dans les Caisses régionales qui proposent cette offre.

Ce communiqué de presse est un document d'information.
